

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du mardi 23 juillet 2024

### EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTION FRANCE 2030 TERRITORIALISÉ – PIA4

La réunion débute à 8 h 46, sous la présidence de M<sup>me</sup> Elise Vanaa.

<b>Présidente</b>	M <sup>me</sup> Elise Vanaa	présente	
<b>Vice-président</b>	M. Tematai Le Gayic	absent	Procuration à M <sup>me</sup> Elise Vanaa
<b>Secrétaire</b>	M. Heinui Le Caill	présent	
<b>Membres</b>	M. Antony Géros	présent	
	M. Cliff Loussan	présent	
	M. Vincent Maono	présent	
	M. Édouard Fritch	présent	
	M <sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi	présente	
	M. Nuihau Laurey	présent	

<b>Non-membres</b>	M. Tevaipaea Hoiore		
	M <sup>me</sup> Hinamoeura Morgant		
	M <sup>me</sup> Teave Boudouani- Chaumette		
	M <sup>me</sup> Béatrice Flores-Le Gayic		
	M <sup>me</sup> Jeanne Vaianui		
	M <sup>me</sup> Patricia Pahio-Jennings		
	M <sup>me</sup> Teremuura Kohumoetini- Rurua		
	M <sup>me</sup> Nicole Sanquer		
	M. Ueva Hamblin		
	M. Ruben Teremate	arrivé à 8 h 59	
	M. Tafai, Mitema Tapati	arrivé à 8 h 59	
	M <sup>me</sup> Maurea	arrivée à 12 h 6	
	Maamaatuaiahutapu		

(Suspendue à 13 heures 10 minutes, la réunion est reprise à 14 heures 22 minutes, sous la présidence de M<sup>me</sup> Elise Vanaa.)

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES PROJETS DE CONVENTION FRANCE 2030 TERRITORIALISÉ – PIA4

(Lettre n° 4047/PR du 8-7-2024)

Présenté par M. Heinui Le Caill

Défendu par :

- M. Tevaiti-Ariipaea Pomare, ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
- M. Hervé Varet, directeur de cabinet du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
- M<sup>me</sup> Hinano Teanotoga, directrice de l'Agence de développement économique de la Polynésie française (ADE),
- M. Heiarii Durand, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Polynésie française (CCISM).

**DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT**

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** J'ai lu et entendu le rapport, mais j'avoue ne pas très bien comprendre en quoi consiste le PIA4. Pourrait-on avoir une explication plus concrète peut-être ou des exemples ? S'il y a PIA4, j'imagine qu'il y a eu PIA3, PIA2 et PIA1, et donc peut-être que l'on a des exemples concrets qui nous parleraient davantage.

**M. Hervé Varet :** Oui, il y a eu effectivement PIA1, PIA2, PIA3 pour arriver aujourd'hui à PIA4. Le Pays lui-même avait mis en œuvre le PIA2. Il y avait eu des opérations qui avaient été faites avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, notamment l'internat de Atuona, la cité scolaire de Faa'a... On avait reçu des financements de type PIA que l'on avait inscrit, à l'époque, en investissement et que l'on avait ventilé sur un certain nombre d'opérations. Ensuite, on s'est inscrit également dans le PIA3 en 2020 sur deux axes qui étaient « accompagnement et transformation des filières et projets d'innovation », c'est-à-dire exactement les mêmes que le PIA4 d'aujourd'hui. On avait d'ailleurs versé des moyens financiers, le fameux 1,75 million d'euros, mais cela n'a jamais été activé à cause du Covid. Le Covid est venu bloquer l'ensemble de ces dispositifs.

Le PIA existe au niveau national depuis 2009. En 2009, ils ont commencé à faire un rapport et ils ont ouvert le PIA1 pour 35 milliards d'euros en 2010 sur une loi de finance rectificative. Ensuite, en 2014, il y a eu le PIA2 de 12 milliards d'euros ; puis le PIA3 en 2017 avec 10 milliards d'euros. On s'était inscrit dans le PIA2 et le PIA3 et, en 2020, dans le PIA4 dans lequel on vient s'inscrire.

Aujourd'hui, au niveau du PIA4, on reprend exactement les deux thèmes dans lesquels le gouvernement précédent s'était inscrit — c'est-à-dire sous votre mandature Monsieur Fritch — et les deux objets qui étaient portés par Bpifrance, c'est-à-dire la partie « filière » et la partie « innovation ». Aujourd'hui, se rajoute dans le cadre du PIA4 un thème ou un axe supplémentaire nommé « formation professionnelle ».

Ils ont quatre axes en tout :

Le premier axe porte sur l'innovation : c'est typiquement aider les *startups* à développer leur schéma d'innovation et leur preuve de concept, et donc on vient les épauler financièrement.

Le deuxième axe porte sur les filières, c'est-à-dire comment on peut faire travailler un certain nombre d'opérateurs privés ensemble, les coopératives pour développer les filières. Nous, on a besoin de structurer par exemple nos filières d'agro-transformation en agriculture voire en pêche ou alors sur

des produits de la mer. Les filières holothuries, crevetticulture, aquaculture peuvent effectivement être bénéficiaires, et donc, c'est cet aspect-là des filières.

Le troisième axe, ce qu'ils ont appelé le « i-Démo », est un mécanisme relativement compliqué parce qu'il intègre plusieurs entreprises et notamment des ETI dans des entreprises un peu plus grosses avec des laboratoires de recherche. À la réflexion, quand on a balayé avec les services du Pays, Bpifrance, le Haussariat et un certain nombre d'opérateurs, on s'est aperçu que ce ne serait peut-être pas très simple de pouvoir avoir de tels projets et donc, on a décidé de le laisser inscrit quand même dans la convention mais de ne pas lui mettre de financement. C'est pour cela qu'il n'apparaît pas en préfinancement sur ce dossier-là. Par contre, on peut redéployer des financements en fonction de leur utilisation au cours de l'exécution de la convention.

Enfin, le quatrième axe porte sur la formation professionnelle : c'est de pouvoir travailler à définir des formations innovantes pour accompagner les entreprises. L'idée qui avait été dégagée était de travailler sur des plateformes numériques de formation ; c'est d'agréger un certain nombre d'entreprises à hauteur de plateformes numériques de formation que l'on pourrait en plus mettre à la disposition de toute la Polynésie française.

Le principe du PIA dans sa version 4, c'est quand même vraiment quelque chose et il demande beaucoup de collaboration. C'est-à-dire que les gens travaillent de façon coopérative sur les projets et notamment sur le volet filière. On a bien interrogé les financiers, notamment Bpifrance qui a deux axes et la Caisse des dépôts qui a l'autre, pour s'assurer que l'on pouvait potentiellement porter des projets. Cela n'intéresse que les entreprises. Cela ne représente que 50 % de leurs projets, c'est-à-dire que l'on viendra financer qu'autour de 50 % et ils doivent apporter le reste. Ils peuvent l'apporter par des subventions ou par des fonds propres, mais on ne financera pas plus de 50 %. On a toujours été tentés. On est toujours tenté dans notre pays de dire si l'on peut ouvrir des enveloppes supplémentaires ou si l'on ne peut pas passer à 60, 70, 80 %, parce que l'on a ce genre de pratiques, notamment en agriculture, par exemple. Non, on est bien bloqué à 50.

La seule chose sur laquelle on est revenu, c'est que les moyens peuvent être mis soit en prêt, soit en subvention, soit en avance. On a enlevé la partie prêt et avance. On a négocié avec l'État et avec les opérateurs pour qu'il n'y ait plus la notion de prêt ou d'avance parce qu'évidemment c'était remboursable sur les prêts, et pour que ne subsiste que la partie subvention. Le Pays était prêt à venir aider les entreprises en subvention et on a donc demandé à l'État de venir dans sa quote-part subvention.

Voilà les éléments de négociation qui ont conduit à ce dossier.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Après, concrètement, comment cela se passe ? Je vois qu'il y a un appel à projets. Quelle est la démarche pour pouvoir bénéficier ?

**M. Hervé Varet :** On a une comitologie, c'est-à-dire que dès lors que le dossier sera approuvé par l'assemblée, il pourra revenir au niveau de l'exécutif. Le dossier pourra faire l'objet d'une première signature au niveau de la convention territoriale mais, parallèlement, on va interpeller le Service des grands projets d'investissement national (SGPI) qui, lui, interpellera le premier ministre pour lui demander, ce qu'ils appellent DPM, c'est-à-dire une décision du premier ministre, de valider les montants de financement que nous, nous alignons. Nous alignons 200 millions et il faut qu'ils alignent 200 millions. Dès lors qu'on aura cette DPM, on pourra effectivement ensuite les inscrire dans les conventions financières. Dans les conventions financières, il y a « vu lettre du premier ministre » qui effectivement valide leurs enveloppes. Là, on pourra donc procéder aux signatures des conventions financières. Une fois que ces conventions financières sont signées, ou même avant, on va travailler sur le cahier des charges et l'appel à projets. Entre les services du Pays, avec le *lead* de l'ADE et au travers du ministère des finances, mais également avec le soutien notamment des entités et des ministères intéressés, c'est-à-dire le MPR parce que l'on voit bien que dans les filières, ce qui va être intéressant pour nous, c'est tout le secteur primaire ; et le MFT pour toute la partie formation, on va travailler sur la rédaction des cahiers des charges. Ces cahiers des charges vont arriver dans un COPIL où il va y avoir

une validation de ces cahiers des charges. Après, on pourra les faire valider au niveau gouvernemental pour ensuite les pousser sur le *JOPF* et commencer à publier ces appels à projets par rapport à ce cahier des charges.

L'ensemble de l'instruction se fera, ensuite, sur la base des plateformes. Bpifrance doit mettre à disposition une plateforme pour que les porteurs de projets puissent venir s'inscrire sur la plateforme et répondre. À l'identique, le CDC fera la même chose. Dès lors que les dossiers seront déposés, il y aura effectivement, avec Bpifrance et avec le soutien de l'ADE, un groupe de travail qui va pouvoir instruire les dossiers et qui vont ensuite remonter au niveau du COPIL où il va y avoir le haut-commissaire et le Président pour valider les financements, projet par projet. Il y aura donc des actes de validation de ces projets pour que les personnes puissent bénéficier de ces moyens, et ce sera en gestion au travers de Bpifrance puisque c'est à lui que l'on va verser les moyens. La preuve, c'est qu'on lui a déjà versé des moyens à hauteur de 1,75 million euros au titre du PIA3. C'était votre gouvernement, Monsieur Fritch, qui avait fait ce versement, qui n'avait pas été utilisé et donc on les réutilise. On fera un premier versement sur la formation professionnelle auprès de la CDC pour que l'on puisse démarrer les travaux sur la CDC.

On veut organiser ces COPIL assez vite parce qu'on a 18 mois. C'est-à-dire qu'au bout de 18 mois, l'État peut revenir sur la volumétrie financière qu'il nous met en vis-à-vis de notre quote-part. S'il considère que l'on n'a pas suffisamment consommé les crédits, il peut récupérer cette partie-là et aller la mettre dans n'importe quelle autre région qui aurait avancé mieux que nous. Et donc, on a intérêt, sous les 18 prochains mois, dès lors qu'on leur balancera le dossier, de venir sur une consommation extrêmement importante. D'ailleurs, c'est pour cela également que l'on n'a pas mis de gros montants car, lorsqu'on a commencé à discuter avec l'État, on leur a dit que « potentiellement, le Pays, dans un tel schéma, puisque vous en mettez la moitié, on pourrait se permettre d'aligner une centaine de millions par an sur trois, quatre années ». Dans un budget de la Polynésie française, 100 millions par an pour ce genre de choses, si l'État le met en vis-à-vis, ce n'est pas beaucoup. On s'est tenu de le faire parce que l'on avait justement ces schémas de consommation et il faut que l'on s'assure que le dispositif puisse être pertinent. Ensuite, au-delà de ces 18 mois, on pourra proroger d'une année supplémentaire le dispositif. Autrement dit, on pourra le proroger jusqu'à la fin de 2026. Et si jamais l'on s'aperçoit que l'on n'a pas assez de moyens, on pourra renégocier avec l'État pour nous rajouter peut-être une centaine de millions ; et l'État aurait à prendre une centaine de millions dans une région qui ne les aurait pas consommées, par exemple.

**M<sup>me</sup> Hinamoëura Morgant :** Tout d'abord, quel est le rôle de la CCISM dans ce projet ?

Ensuite, par rapport au COPIL, avez-vous déjà discuté ou réfléchi à des orientations stratégiques sur l'action territoriale ? Je vois les missions du COPIL.

**M. Hervé Varet :** Tout le dispositif PIA que l'on va mettre en œuvre s'appuie sur les stratégies du Pays. Il s'appuie sur la stratégie de développement économique qui est en marche aujourd'hui au niveau des travaux que fait l'ADE. Il s'appuie sur les stratégies qui sont en train d'être mises en œuvre par le ministère de la fonction publique et du travail sur la partie formation. On adosse la totalité de ces moyens et de ces actions pour favoriser beaucoup plus les entreprises qui vont s'inscrire dans ces schémas-là. C'est pour cela que, sur les filières, on pense que c'est le secteur primaire parce que celui-ci est maintenant une priorité forte avec les sociétés et coopératives. Si des coopératives industrielles nous amènent des projets industriels probants et intéressants, on ne va pas les écarter, surtout si on n'a pas de projets de coopérative au niveau du secteur primaire. Et donc, l'idée est effectivement que l'ensemble de ces dispositifs viennent soutenir les stratégies de politique sectorielle au niveau du Pays.

Pour la CCISM, elle n'est pas directement adossée à ce dispositif. Elle vient en soutien, bien évidemment, parce que c'est le monde de l'entreprise et ce sont des entreprises que l'on va aider. Ces mécanismes de PIA sont pour les entreprises. On vient aider des entreprises.

**M<sup>me</sup> Hinamoeura Morgant** : Par rapport à votre dernière déclaration, j'aimerais bien entendre l'avis du directeur de la CCISM concernant ce texte.

Ensuite, vous avez parlé des stratégies et d'aider dans le secteur primaire. Pour parler de manière plus concrète, est-ce que la société qui exploitait des crevettes bleues, par exemple, qui a fait faillite et qui disait qu'elle n'avait pas été aidée par le gouvernement, aurait pu être aidée au travers de ce genre d'action ?

**M. Hervé Varet** : Dans le mécanisme de soutien à la société de crevettes, tel quel, non. En fait, le mécanisme qui est proposé est un mécanisme de filière, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un regroupement d'un certain nombre d'opérateurs qui vont développer des schémas coopératifs. Aider de façon ponctuelle un opérateur, non. On a vraiment interpellé Bpifrance. Si on leur disait que nous avons un porteur de projets qui va développer une production de cornichons, par exemple, il nous dira « non », mais si « vous avez une coopérative de cornichons, là, oui ». Cela veut dire que si l'on a une coopérative de producteurs qui se lance dans le cornichon, cela marchera mieux. C'est une idée, oui, le cornichon peut être effectivement une source de développement importante pour notre pays.

**M. Heiarii Durand** : Je suis invité aujourd'hui pour parler plus spécifiquement du dossier portant sur la Team Polynésie export. Je n'ai pas de remarques particulières sur le présent projet.

### **EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION**

*[La procédure d'examen simplifiée est approuvée à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 3 procurations)]*

*Le projet de délibération ne suscite aucune discussion.*

#### **Vote sur l'ensemble du projet de délibération :**

**Adopté à l'unanimité avec 9 voix pour (dont 3 procurations) \***

\* 13 h 10 : Départ de M. Antony Géros qui donne procuration à  
M. Vincent Maono (APF 7315 du 23-7-2024)

De 13 h 10 à 15 h 36 : Sortie de M. Cliff Loussan qui donne procuration à  
M. Heinui Le Caill (APF 7317 du 23-7-2024)

14 h 22 : Retour de M. Édouard Fritch et M. Nuihau Laurey